

La LETTRE de MICHEL BILLOUT, sénateur communiste de la SEINE-et-MARNE



Madame, Monsieur,

Je souhaiterais, tout d'abord, profiter de ce compte-rendu d'activité parlementaire pour vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2007. Au sénat, celle-ci débute par l'examen de projets de loi très importants.

En seulement deux mois, nous aurons à débattre du projet de loi relatif à la prévention de la délinquance, de celui portant réforme de la justice ou encore celui dit de " modernisation du dialogue social ".

Il s'agit là de textes structurants revenant notamment sur le principe de séparation des pouvoirs, ou encore, sur les missions régaliennes de l'Etat. Ils s'inscrivent parfaitement dans les orientations de la majorité au pouvoir depuis cinq années de déréglementation du modèle social français.

A l'ordre du jour des assemblées a également été ajouté l'examen du projet de loi instaurant le droit au logement opposable. Cette loi fait suite à la forte mobilisation associative et citoyenne en faveur des sans abris. On ne peut, bien sûr, que se réjouir de l'instauration de l'opposabilité du droit au logement, mais je trouve une nouvelle fois que la réponse n'est pas suffisante, a fortiori si l'opposabilité ne peut s'exercer contre l'Etat.

En effet, pour garantir le droit à tous au logement, l'efficacité consisterait à faire respecter le droit existant (la loi SRU) qui impose une part de 20 % de logement social dans les communes et de pouvoir réquisitionner les logements trop longtemps vacants. Il serait tout aussi nécessaire de s'attaquer à la spéculation immobilière, de limiter le coût des loyers à 20 % du revenu du foyer et d'interdire les expulsions locatives.

Or, toutes ces propositions se sont heurtées à la très forte hostilité de la majorité. Ainsi, lors de la discussion de la loi

portant engagement national pour le logement, les sénateurs communistes avaient demandé la création de l'opposabilité de ce droit. Madame la Ministre Catherine Vautrin avait qualifié cette proposition de prématurée et d'irréaliste.

Pourquoi un tel revirement ?

Ainsi, à quelques mois des présidentielles, ce texte augure mal de la volonté du gouvernement de conduire un grand débat politique national et nous fait douter de sa sincérité dans l'instauration de nouveaux droits. Pourtant la situation du pays ne cesse de se dégrader : la précarité et l'exclusion font des ravages alors que toutes garanties de solidarités nationales sont démantelées.

J'espère donc que cette nouvelle année sera marquée par un changement de majorité politique, par l'échec de la droite et de l'extrême droite.

J'espère également que cette nouvelle majorité aura le courage de revenir sur l'ensemble des attaques portées par la droite à notre modèle social, que ce soit sur le régime de retraite, celui de l'assurance maladie, ainsi que l'ensemble des privatisations.

Dans ce sens, c'est à une rupture avec le libéralisme que les sénateurs communistes travaillent dans leur propositions de loi mais également en s'impliquant dans la démarche de rassemblement engagée par les collectifs antilibéraux.

Je formule alors ce vœu que cette nouvelle année voit l'arrivée d'une vraie gauche, populaire et antilibérale, qui permette de renouer avec l'espoir d'une vie meilleure.

Cordialement,

Michel BILLOUT

GDF Suez : la bataille continue



La session a repris cet automne par la discussion du projet de loi relatif au secteur de l'énergie. Malgré la bataille menée par les parlementaires de l'opposition, le texte entérinant la privatisation de GDF et la libéralisation totale du marché au 1er juillet 2007 a été adopté par la majorité parlementaire, transférant ainsi la responsabilité aux seuls actionnaires de Suez et de GDF de mener à terme le projet de fusion entre les deux entreprises.

Seule concession faite par le gouvernement, le maintien des tarifs réglementés pour les particuliers qui ne souhaitent pas en changer. C'est grâce à cet engagement que la loi a été adoptée par les parlementaires de la majorité les plus réticents. Or, cet équilibre précaire a été brisé par la décision d'opportunité du conseil constitutionnel du 30 novembre dernier qui a supprimé dans le texte les dispositions relatives aux tarifs réglementés au nom du principe de la concurrence libre et non

faussée. La loi ainsi modifiée, a été promulguée par le Président le 7 décembre dernier, malgré les demandes des parlementaires communistes de procéder à une seconde lecture, les termes du débat étant largement modifiés. En effet, les sénateurs du groupe communiste estiment que ce gouvernement n'a plus la légitimité pour mettre en oeuvre ce texte qui dans sa forme actuelle n'aurait pas obtenu une majorité au Parlement. Il s'agit là d'un grave déni de démocratie.

Demande de commission d'enquête

D'autre part, Michel Billout et ses collègues, ont élaboré une proposition de résolution visant à la création d'une commission d'enquête sur les causes de la panne d'électricité qui a touché l'ensemble de l'Europe le 4 novembre dernier. Le Sénat a rejeté en partie cette proposition mais a créé une commission d'information (c'est à dire avec un pouvoir de contrainte moins large) relative à la sûreté d'approvisionnement éner-

gétique de la France.

Pour les sénateurs communistes qui réclament depuis des années un bilan sur la libéralisation des services publics et ses conséquences sur la qualité du service et sur l'emploi, il s'agit d'une avancée importante.

En effet, en tant que co-rapporteur dans cette mission d'information, Michel Billout va s'attacher à démontrer que la soumission des services publics aux lois de marché ne permet pas leur pérennité. Dans le secteur particulier de l'énergie, ce modèle de développement met également en péril la sécurité d'approvisionnement pourtant vital comme l'a démontré cette panne.

Dans ce sens, les parlementaires communistes continuent de lutter contre la privatisation de GDF et sa fusion avec Suez qui ne permettra pas de garantir le droit d'accès de tous à l'énergie mais à l'inverse qui permettra l'enrichissement des actionnaires privés peu soucieux de l'intérêt général. Ils ont dans ce sens demandé au gouvernement, que l'Etat, en tant qu'actionnaire majoritaire de GDF, stoppe tout processus de fusion avec Suez. ■



Prévention de la délinquance : les maires en première ligne



L'article 1^{er} de la loi relative à la prévention de la délinquance donne aux maires un rôle central dans l'animation et la coordination de la politique de prévention de la délinquance. Il opère ainsi un glissement insidieux de la responsabilité des missions de prévention de la délinquance de l'État vers les collectivités territoriales.

Michel Billout s'est opposé à cette disposition avec l'ensemble des élus de son groupe, relevant notamment les conséquences pour les maires en terme de pression de la part de leurs concitoyens. Ces derniers risquent ainsi de rendre leur maire seul responsable en matière de sécurité et de lutte contre la délinquance.

Dans ces circonstances, c'est bien souvent la politique du chiffre et de l'urgence qui risque de guider toute

action, en totale contradiction avec la nature même des actions de prévention. Les maires se retrouveront d'autant plus piégés que si de nouvelles compétences leur sont octroyées, aucune mesure de compensation n'est prévue. C'est pourquoi l'État doit rester le seul à pouvoir mener une telle action.

A contrario, la politique de prévention de la délinquance serait ainsi éclatée au niveau des communes. Il s'ensuivrait d'inévitables disparités entre celles-ci, au détriment des populations, plus de sécurité dans les communes riches, plus d'insécurité pour les autres.

Depuis 2002, le Gouvernement, dont le 1^{er} acte a été de supprimer la police de proximité, a considéré que lutter contre la délinquance signifiait



rendre le droit plus répressif et la police plus agressive. Devant l'échec de cette option, il renvoie donc la balle de la mise en oeuvre de ces actions de prévention de la délinquance aux collectivités locales, en particulier à la commune.

Face à l'enjeu, les élus du groupe CRC ont lancé un appel aux maires pour les alerter sur les risques inhérents à de tels choix.

L'urgence d'une réforme de la fiscalité locale



Les collectivités territoriales assurent les services indispensables à la vie quotidienne de nos concitoyens, mais aussi ceux qui contribuent à la vie de toutes les entreprises. Elles souffrent donc de la précarisation accrue de la société et de l'accroissement des inégalités. Celles-ci sont à la fois le résultat du désengagement de l'Etat mais également de leur incapacité financière à faire face aux nouveaux besoins.



Aujourd'hui, elles se retrouvent dans des situations compliquées. Les transferts opérés depuis "la loi relative aux libertés et responsabilités locales" pèsent lourdement sur leur budget même si la fiscalité locale reste relativement

stable. Pourtant, cela n'est pas satisfaisant, il faut donner aux conseils municipaux la possibilité de mener les politiques pour lesquelles ils ont été élus. En effet, toutes les politiques du gouvernement reposent sur un seul but : réduire la dépense publique.

Or, cette dernière n'a rien de répréhensible dès lors qu'elle répond aux attentes légitimes de la population, qu'elle contribue au développement économique de nos régions, qu'elle participe à l'aménagement du territoire. L'urgence d'une réforme de la fiscalité locale est manifeste ; les élus l'ont rappelé lors du congrès des maires de France. La nécessité de moyens pour assumer leurs responsabilités est le constat partagé par tous les élus. Il faut dès à

présent prendre d'autres mesures pour des priorités majeures : moderniser la taxe professionnelle et alléger les impôts des ménages, qui deviennent insupportables. Les sénateurs communistes ont déposé une proposition de loi dans ce sens.

En effet, l'économie est devenue principalement aujourd'hui une économie de services et financière. Or, cette sphère est notoirement sous-fiscalisée. Il y a aujourd'hui huit fois plus d'argent dans la sphère financière que dans la sphère productive. Les actifs financiers représentent cinq fois le budget de la nation, soit 5 000 milliards d'euros. L'impôt est un outil de justice et de solidarité qui mérite donc d'être modernisé. ■

Une loi contre l'obligation de financement des écoles privées



Le 29 novembre 2006, Michel Billout a adressé aux maires de Seine-et-Marne la **proposition de loi déposée par son groupe destinée à "abroger l'article 89 de la loi du 13 août 2004**

relative aux libertés et responsabilités locales".

Mise à l'ordre du jour de la commission des affaires culturelles du Sénat le 11 octobre 2006, **elle devrait être débattue avant la fin février 2007**, si le Conseil d'Etat, saisi en février 2006 d'un recours en annulation, n'a pas statué avant. Les élus communistes rejoignent en ce sens la position du Conseil supérieur de l'éducation qui s'est opposé à ce texte, estimant à juste titre qu'il introduit une profonde inégalité en défaveur de l'école publique avec non seulement une très forte augmentation des dépenses mais également un risque de déstabilisation des cartes scolaires. In fine, si ce texte n'est pas abrogé, les inégalités vont s'accroître, les communes rurales vont payer pour les villes, et la banlieue pour le centre ville où sont implantées les écoles privées.

Ceci est particulièrement préjudiciable pour les territoires ruraux comme la Seine-et-Marne, où l'on pourrait assister à un "exode scolaire" vers les bourgs ou villes voisines, à l'heure où les maires et les élus locaux sont inquiets et luttent quotidiennement pour maintenir des classes ouvertes, voire des écoles. Ce déséquilibre entraînerait la fermeture de nombreuses classes dans le public et les ouvertures correspondantes dans le privé. ■



Présence postale : où va le service public ?

Informé par les maires des communes de Varennes sur Seine, de Champeaux et de Grez-sur-Loing d'une décision de la Poste de réduire l'amplitude d'ouverture au public des bureaux de poste de ces communes, Michel Billout est intervenu auprès du directeur départemental de la Poste pour lui faire part de sa désapprobation face à un désengagement réalisé à partir du diagnostic d'une baisse de fréquentation, non partagé par les élus locaux.

La Poste accompagne ainsi une mutation libérale par petites touches locales, en imposant bureau par bureau des suppressions d'emplois. Pourtant ces communes ont investi de lourdes sommes d'argent pour en rénover les locaux et permettre aux agents d'y offrir un accueil de qualité. Ce qui est en jeu, c'est la disparition, à terme, de leurs bureaux de Poste.

Couverture Internet Haut débit



Michel Billout a attiré l'attention du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le 14 novembre 2006, sur les insuffisances en terme d'aménagement numérique du territoire.

En effet en secteur rural, mais également au cœur même du milieu urbain subsistent de nombreuses zones blanches qui pénalisent des milliers de familles. France Telecom, comme l'ensemble des fournisseurs d'accès à Internet, n'a aucune obligation d'investir dans ce type d'infrastructure et évalue l'opportunité de son intervention à la rentabilité de l'opération. Michel Billout a rappelé que si les communes disposaient depuis la loi sur l'économie numérique des compétences dans ce domaine, elles n'ont pas, dans les faits, les capacités techniques et encore moins les moyens financiers pour intervenir. Comment justifier en effet que les communes et finalement les contribuables pallient aux carences du privé en créant les infrastructures, alors que les profits reviendront aux opérateurs ? ■

Lire la réponse du ministre sur www.michelbillout.org (questions au gouvernement)

Quels développements pour les transports publics ?



Le premier décembre dernier, Michel Billout est intervenu en séance publique sur les crédits de la mission transport. Il a une nouvelle fois rappelé le grand décalage entre les annonces du gouvernement afin de développer l'offre de ce secteur et les sommes réellement affectées. Ces questions se posent dans un

contexte bien particulier : la crise énergétique majeure et l'impératif de développement durable qui exige de limiter la pollution atmosphérique.

À ce titre, le sénateur a rappelé qu'au niveau européen le transport utilise 30 % de l'énergie totale consommée, mais également qu'il s'agit du secteur responsable de la majorité de l'émission de gaz à effet de serre, à hauteur de 28 %. Sur cette part, la route est responsable de 93 % de ces émissions, alors que le rail y contribue pour moins de 1 %.

Il est donc très urgent d'œuvrer en faveur du rééquilibrage modal, du développement de l'offre ferroviaire et fluviale et ce afin de préserver l'environnement des générations futures.

Pourtant ce budget fait une nouvelle fois le choix des exonérations fiscales pour le patronat routier. Il baisse les crédits affectés aux entreprises nationales que sont RFF et la SNCF, notamment concernant la mise en œuvre des tarifs sociaux, mais également concernant le renouvellement des infrastructures. Une nouvelle fois, ces entreprises sont largement incitées non à rendre un meilleur service, mais à dégager des bénéfices. Pour ces raisons, les sénateurs du groupe communiste ont voté contre l'adoption de ces crédits. ■



Fusion des zones 6 à 8 de la carte orange : un premier pas vers une tarification plus juste



Le 25 octobre 2006, les élus du groupe communiste, alternative citoyenne, républicain du Conseil régional d'Ile-de-France ont présenté à la presse leur proposition de fusion des zones 5 à 8 à Nangis en compagnie de Michel Billout. Le parlementaire est en effet intervenu au niveau du budget en défendant des amendements destinés à dégager de nouvelles recettes pour les transports, et réaliser le financement d'une zone unique de tarification pour toute l'Ile-de-France. Si la majorité gouvernementale a rejeté une fois de plus cette proposition au Sénat (malgré ses promesses de campagne aux élections régionales), la majorité de gauche du Stif a retenu en partie, le 13 décembre, la proposition communiste en votant la fusion des zones 6 à 8 de la carte orange. C'est une première avancée vers la zone unique. Ainsi, les habitants des zones 7 et 8 (très nombreux en Seine-et-Marne) paieront leurs forfaits (Navigo Carte Orange, Imagin'R, Intégrale et Mobilis) au tarif de la zone 6. Cela représente par exemple une réduction de 10 à 18,5% selon les cas. La mesure devrait entrer en application mi-2007.

Demande d'un geste commercial pour les usagers de la ligne Paris-Provins

Jeudi 21 décembre, Michel Billout a écrit au président du syndicat des transports d'Ile-de-France pour demander un geste commercial pour les usagers de la ligne Paris-Provins au vu des nombreux dysfonctionnements qui se sont accumulés ces derniers mois....

Lire détail sur www.michelbillout.org, rubrique "dans le département"

Annulation du festival culturel départemental Michel Billout interpelle le ministre de la culture

Cet été, le Préfet de Seine-et-Marne décidait de déférer devant le tribunal administratif les conventions de partenariat conclues entre le Conseil général et deux scènes nationales situées dans notre département, dans le cadre de l'organisation d'un festival départemental d'Art et de Culture. Une lecture abusive du code des marchés publics, appuyée et soutenue par l'opposition départementale, qui a fait l'objet d'une question orale posée par Michel Billout au ministre de la Culture et de la Communication, M. Donnedieu De Vabres, le 14 novembre 2006.

Michel Billout est également intervenu auprès de Jean Jacques Hyst, chef de file de l'opposition départementale, afin qu'il précise sa position sur ce dossier. Ce dernier n'a pas souhaité répondre sur le fond, arguant que le débat sur la marchandisation de la culture relevait de la polémique et que l'organisation de ce festival relevait de "motifs exclusifs de communication".

Le ministre de la culture, plus concerné par l'avenir des scènes nationales s'est positionné contre la marchandisation de la culture et la paralysie de ce secteur d'activité. Ne



souhaitant pas que les missions de service public soient remises en cause, il a annoncé la mise en place d'un groupe de travail associant des représentants du Conseil d'État et de la

Cour des comptes pour préciser ces notions de subvention, de commande publique et de délégation de service public. ■

Vous pouvez me contacter

au Sénat :

15 rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06
par tél au 01 42 34 28 33
par fax au 01 42 34 43 31
par courriel : m.billout@senat.fr

Assistante Parlementaire :

Cécile Goutmann
Tél : 01 42 34 28 33

en Seine-et-Marne :

hôtel de ville. BP 55
- 77370 Nangis
par tél au 01 64 67 59 36
par fax au 01 64 60 52 08
par courriel :
billout.michel@wanadoo.fr

Assistant Parlementaire :

Eric Defouilhoux
Tél : 01 60 67 59 36